



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-045-2022-04

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2022-04-08-00005 - Arrêté du 08 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise (6 pages)	Page 3
IDF-2022-04-21-00002 - Arrêté du 21 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise (6 pages)	Page 10
IDF-2022-04-14-00011 - Arrêté modificatif du 14 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du Val-de-Marne n°3/2022 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Priimaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne (6 pages)	Page 17

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-04-08-00005

Arrêté du 08 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du
Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des
membres du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Val d'Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 08 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du Val d'Oise n°1/2022 -
portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Val d'Oise**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des
solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R.
121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le
domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de
l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des
assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du
régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin,
du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Théophile
TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Val d'Oise :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux:

- *Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):*

Titulaires :

M. ROUICHI (François)

Mme JRAY (Saadia)

Suppléants :

M. WOZNJAK (Nicolas)

Mme ORIEUX (Valérie)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT):*

Titulaires :

M. GRANGE (Philippe)

Mme APPIANI (Christine)

Suppléants :

M. THOMAS (Micha)

Mme MAANDI (Lynda)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO):*

Titulaires :

Mme FROGER (Caroline)

M. TROGER (Gaëtan)

Suppléants :

M. HEMIA (Kamil)

Mme SMAIL (Mélanie)

- *Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):*

Titulaire :

Mme TWAHIRWA RYEZE (Donatha)

Suppléant :

M. BOULAY-CLAVERIE (Didier)

- *Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC):*

Titulaire :

M. KHALLADI (Malika)

Suppléant :

M. LOCHE (Lionel)

2° En tant que Représentants des employeurs:

- *Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF):*

Titulaires :

M. GADDARI (Adam)

M. DE COSMI (Antoine)

M. MAUSS (Antoine)

Mme BOUVET AMIROUCHE (Nina)

Suppléants :

M. COUSERGUE (Cyrille)

Non désigné(e)s

- *Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):*

Titulaires :

M. HESPEL (David)

M. TORRES (Pablo)

M. MOTILLON (Stéphane)

Suppléants :

M. DE SOUZA (Clément)

M. COLLANGETTES (Christophe)

Mme DECHAUMONT (Sabine)

- *Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):*

Titulaire:

M. DAVID (Laurent)

Suppléant(e)

Non désigné(e)

3° En tant que représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française:

- *Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF):*

Titulaires :

Mme MIGLIAVACCA (Thérèse)

M. MAURICE (Jean-Paul)

Suppléants :

Mme JOUBERT (Dominique)

M. ROGERET (Patrick)

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie:

- *Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)*

Titulaire :

M. MANZANO (Frédéric)

Suppléant :

Non désigné(e)

- *Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):*

Titulaire:

Mme BOISMARTEL (Marie-Claude)

Suppléant :

Mme LEPAGNOL (Catherine)

- *Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS):*

Titulaires :

Mme DAMIENS (Christine)

Mme PIQUÉ LE CUN (Françoise)

Suppléants :

Non désigné(e)s

5° En tant que personne qualifiée

Mme BAHNAS (Meriem)

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 11 avril 2022.

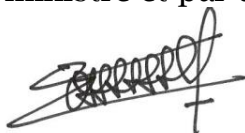
Article 3

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait, le 08 avril 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

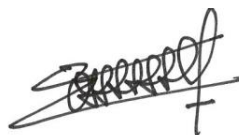
Pour le ministre et par délégation



Théophile Yaovi TOSSAVI

Le ministre de l'économie, des
finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :



Théophile Yaovi TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-04-21-00002

Arrêté du 21 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du
Val d'Oise n°2/2022 - portant modification des
membres du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie du Val d'Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 21 avril 2022 - ADP Conseil CPAM du Val d'Oise n°2/2022 -
portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Val d'Oise**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des
solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R.
121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le
domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de
l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des
assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du
régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin,
du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Théophile
TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Val d'Oise :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux:

- *Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT):*

Titulaires :

M. ROUICHI (François)

Mme JRAY (Saadia)

Suppléants :

M. WOZNJAK (Nicolas)

Mme ORIEUX (Valérie)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT):*

Titulaires :

M. GRANGE (Philippe)

Mme APPIANI (Christine)

Suppléants :

M. THOMAS (Micha)

Mme MAANDI (Lynda)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO):*

Titulaires :

Mme FROGER (Caroline)

M. TROGER (Gaëtan)

Suppléants :

M. HEMIA (Kamil)

Mme SMAIL (Mélanie)

- *Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):*

Titulaire :

Mme TWAHIRWA RYEZE (Donatha)

Suppléant :

M. BOULAY-CLAVERIE (Didier)

- *Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC):*

Titulaire :

M. KHALLADI (Malika)

Suppléant :

M. LOCHE (Lionel)

2° En tant que Représentants des employeurs:

- *Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF):*

Titulaires :

M. GADDARI (Adam)

M. DE COSMI (Antoine)

M. MAUSS (Antoine)

Mme BOUVET AMIROUCHE (Nina)

Suppléants :

M. COUSERGUE (Cyrille)

Non désigné(e)s

- *Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):*

Titulaires :

M. HESPEL (David)

M. TORRES (Pablo)

M. MOTILLON (Stéphane)

Suppléants :

M. DE SOUZA (Clément)

M. COLLANGETTES (Christophe)

Mme DECHAUMONT (Sabine)

- *Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):*

Titulaire:

M. DAVID (Laurent)

Suppléant(e)

Non désigné(e)

3° En tant que représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française:

- *Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF):*

Titulaires :

Mme MIGLIAVACCA (Thérèse)

M. MAURICE (Jean-Paul)

Suppléants :

Mme JOUBERT (Dominique)

M. ROGERET (Patrick)

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie:

- *Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH)*

Titulaire :

M. MANZANO (Frédéric)

Suppléant :

Non désigné(e)

- *Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):*

Titulaire:

Mme BOISMARTEL (Marie-Claude)

Suppléant :

Mme LEPAGNOL (Catherine)

- *Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS):*

Titulaires :

Mme DAMIENS (Christine)

Mme PIQUÉ LE CUN (Françoise)

Suppléants :

Non désigné(e)s

5° En tant que personne qualifiée

Mme BAHNAS (Meriem)

6° En tant que représentant, siégeant avec voix consultative, de l'instance régionale « Ile de France » du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants:

M. Jacques LAURENT

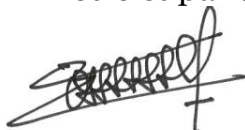
Article 2

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait, le 21 avril 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

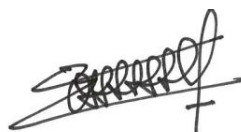
Pour le ministre et par délégation



Théophile Yaovi TOSSAVI

Le ministre de l'économie, des
finances et de la relance,

Pour le ministre et par délégation :



Théophile Yaovi TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-04-14-00011

Arrêté modificatif du 14 avril 2022 - ADP Conseil
CPAM du Val-de-Marne n°3/2022 - portant
modification des membres du Conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
Val-de-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté modificatif du 14 avril 2022 – ADP Conseil CPAM du Val-de-Marne
n°3/2022 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre
des solidarités et de la santé,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Théophile TOSSAVI, Adjoint chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Arrêtent :

Article 1^{er}

**Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
du Val-de-Marne :**

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

- *Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

M. BENHALASSA (Philippe)

Mme CASTAGNET (Marianne)

Suppléants :

Mme WAINTRAUB (Brigitte)

M. DEVOUCOUX (Simon)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

M. GOULETTE (Lionel)

Mme LAMA (Luisa)

Suppléants :

Mme FOUUDA (Sylvie)

2^{ème} Suppléant(e) : non désigné(e)

- *Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

M. BONNET (Marc)

Mme SALLET (Jeanne-Marie)

Suppléants :

Mme GOSSELIN (Corinne)

M. AIRES (Rui Manuel)

- *Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

M. ALVAREZ (José)

Suppléant:

Mme GEMIN (Martine)

- *Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

M. LANGET (Gérard)

Suppléant :

Mme CRESPEL (Maria Dos Anjos)

2° En tant que Représentants des employeurs:

- *Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

M. YAWAT NTANDJI (Roger)

M. DREMAUX (Franck)

M. DAVID (Olivier)

Non désigné

Suppléants :

M. VANNEROT (Sébastien)

M. AYADI (Achraf)

Mme LABBOZ (Vanessa)

M. SAUL (Franck)

- *Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Mme FRABOULET (Nathalie)

M. MARTIN (Jesus)

M. LECLERC (Philippe)

Suppléants :

M. ABSALON (Christophe)

Mme BARATINY (Sylvana)

M. TROUSSARD (Stéphane)

- *Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :*

Titulaire :

Mme GRAPPE (Patricia)

Suppléant :

M. MEYER (Laurent)

3° En tant que Fédération Nationale de la Mutualité Française :

- *Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) :*

Titulaires :

Mme CUSAN (Bernadette)

Mme BLOHORN (Ghislaine)

Suppléants :

M. DESRE (Silvère)

Mme REDON (Martine)

4° En tant que Représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

- *Sur désignation de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH) :*

Titulaire :

M. CANDA (Anand)

Suppléant :

Non désigné(e)

- *Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :*

Titulaire:

M. GENIEYZ (Frédéric)

Suppléant:

Mme NEGM (Yasmine)

- *Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) :*

Titulaires :

M. MARANGE (Thierry)

Non désigné(e)

Suppléants :

M. CHAUVEL (Patrice)

Non désigné(e)

5° En tant que personne qualifiée :

M. FARRET (Pierre Luc)

6° En tant que représentant, siégeant avec voix consultative, de l'instance régionale « Ile de France » du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants:

Mme Annie NEURANTER

Article 3

L'Adjoint Chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

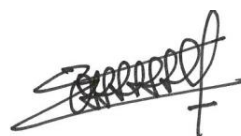
Fait, le 14 avril 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation



Théophile Yaovi TOSSAVI

Le ministre de l'économie, des
finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation :



Théophile Yaovi TOSSAVI